

Le magazine de la Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse

CRAS-SUR-REYSSOUZE • CURTAFOND ÉTREZ • FOISSIAT • JAYAT • MALAFRETAZ MARSONNAS • MONTREVEL-EN-BRESSE

#### Édito



Jean-Pierre Roche de Montrevel-en-Bresse Président de la Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse.

#### Rester dans la course

Il y a cinquante ans Louis Jannel créait le District rural de Montrevel en Bresse. Avec lui ils n'étaient qu'une poignée d'élus à y croire, comme souvent, quand il s'agit de s'avancer dans des zones inconnues. Les débuts furent modestes mais pourtant essentiels. Sans le savoir ils venaient de poser les bases d'une organisation qui allait devenir le modèle pour de nombreux territoires.

C'était vrai hier, ça l'est davantage aujourd'hui et ce le sera encore

plus demain. La réforme territoriale qui se dessine dans un contexte de retrait de l'État, invite à d'autres organisations. L'heure est encore moins qu'avant à l'isolement mais à la recherche de synergies, de solidarités et de nouveaux périmètres. Devant les citoyens, les élus ont un devoir d'efficacité aussi bien dans l'action que dans la gestion. Dans l'action, il s'agit de rassembler nos efforts sur des projets essentiels. Dans la gestion, depuis quelques années déjà, les collectivités apprennent à faire mieux avec moins dans un contexte de raréfaction des ressources publiques.

En cela, notre supracommunalité apparaît comme un modèle qui a de l'avenir. Outil de cohérence territoriale, elle favorise les économies d'échelles. Elle fait émerger des projets structurants et des services aux habitants qui ne pourraient être portés par une commune seule. L'instruction des autorisations du droit des sols ou la coordination des temps d'activités périscolaires sont deux exemples récents. L'aménagement d'une voie verte en est un autre qui se réalisera dans les prochains mois. Il y a cinquante ans, nos prédécesseurs s'engageaient dans une voie innovante pour aménager et développer un territoire. Il s'agit aujourd'hui de trouver un nouveau souffle pour rester dans la course et maintenir des services de qualité pour toute la population.

#### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## Favoriser la participation des habitants

Le conseil communautaire a approuvé en novembre 2014 la création d'un conseil local de développement. L'objectif : associer les habitants à l'élaboration des projets intercommunaux.

'est devenu une tradition à laquelle les élus de la Communauté de communes tiennent: commencée en 2002 avec l'Agenda 21, puis poursuivie en 2010 avec le projet de territoire, la concertation des habitants n'est pourtant pas une obligation pour les in
Comment intégrer le CLD? tercommunalités de la taille de celle de Montrevel.

Depuis quelques mois, la participation de la population locale prend une nouvelle forme. Elle s'organise avec la création d'un conseil local de développement (CLD). Cette instance n'a pas pour but de se substituer aux élus. Elle émet des avis sur les grandes orientations de la politique communautaire et évalue certains projets. Elle peut aussi se saisir de toutes questions relatives à l'inter-

La première séance plénière du conseil local de développement a eu lieu le 13 avril dernier sous l'impulsion des deux coprésidents, Élisabeth Leroux et Claude Marandet. Le groupe souhaite dans un premier temps mieux connaître le territoire et les services communautaires avant de travailler sur des thèmes plus précis. Celui de la mobilité a été évoqué.

• Le CLD compte une guarantaine de membres. Ils sont représentatifs de la vie des entreprises, du monde agricole, associatif, éducatif et des organismes rattachés à la jeunesse, à la culture et aux loisirs. Ils sont nommés sur la proposition du conseil communautaire, des conseils municipaux ou d'autres membres du CLD. Toutes les personnes intéressées peuvent également proposer leur candidature aux coprésidents en adressant un courrier à : Communauté de communes - BP 69 01340 Montrevel-en-Bresse.

#### → DOSSIER p 4 et 5 ......



50 ans de services aux habitants de la Communauté de communes

#### VIE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# RICHARD BOHRINGER Traîne pas trop sous la pluie...

Parmi les têtes d'affiche, Richard Bohringer et Marie-Christine Barrault (photo ci-contre).

u 30 juillet au 8 août, dix-huit spectacles sont programmés à Attignat, Étrez, Montrevel, Foissiat et à la base de loisirs. Cette édition est placée sous le parrainage de Richard Bohringer qui présentera son spectacle « *Traîne pas trop sous la pluie* ». Au programme, du théâtre contemporain, mais aussi des classiques revisités avec des textes de Molière, lonesco, Shakespeare. Ce festival bénéficie du soutien de la Communauté de communes et des communes hôtes. La billetterie est en vente à l'Office de tourisme à Montrevel ou sur place.

## Du théâtre cet été sur le territoire

#### Le programme

- **Jeudi 30 juillet:** ouverture du festival, animation et pot d'inauguration. À partir de 18 h à la base de loisirs. *Little boy* de la compagnie du Grand soir avec Christophe Alévêque. À 21 h à la salle des fêtes à Montrevel.
- **Vendredi 31 juillet:** Hamlet, la fin d'une enfance d'après Shakespeare par Naxos Théâtre. À partir de 12 ans. À 18 h à la base de loisirs. *Vitesse grand Vian* par la compagnie Clin d'œil et La lune à l'envers. À partir de 12 ans. À 21 h à la salle des fêtes à Montrevel.
- Samedi 1er août: Le Carnaval des animaux de Saint-Saëns et Norac par la compagnie Clin d'œil avec Jean-Paul Farré. À partir de 4 ans. À 18 h à la base de loisirs. Les Yeux ouverts d'après Marguerite Yourcenar avec Marie-Christine Barrault. À partir de 16 ans. À 21 h à la salle des fêtes à Montrevel.
- Lundi 3 août: Le Dossier Wall par la compagnie Les Désordinaires. À partir de 16 ans. À 18 h dans la cour de la salle multimédia à Foissiat. Dom Juan joué par les clowns de Molière de la compagnie Miranda. À partir de 12 ans. À 21 h à la salle multimédia à Foissiat.
- Mardi 4 août: Teresina de Fabio Marra par Carrozzone teatro. Spectacle familial tout public. À 18 h à l'extérieur de la salle des fêtes à Étrez. Histoire deux d'après Feydeau, Anouilh, Ribes, par la compagnie du Loup. À partir de 12 ans. À 21 h à la salle des fêtes à Étrez.
- Mercredi 5 août: Georges Dandin de Molière par la compagnie des Passeurs. À partir de 8 ans. À 18 h dans les douves du château de Salvert à Attignat. *Traîne pas trop sous la pluie* de et par Richard Bohringer. À partir de 14 ans. À 21 h à l'espace culturel à Attignat.
- Jeudi 6 août: Le piston de Manoche par Prod&Notes. À partir de 8 ans. À 18 h à la salle des fêtes à Montrevel. Le dernier des hommes, ciné-théâtre d'après Murnau par Cartoun Sardines théâtre. À partir de 12 ans. À 21 h à l'espace culturel à Attignat.

- **Vendredi 7 août:** *Macbett* de lonesco par Les Crevettes in the pick-up. À partir de 10 ans. À 18 h sur la terrasse du château de Salvert à Attignat. *Un Avare* d'après Molière, Jean-Pierre et Sylvie par la compagnie Le Voyageur Debout. À partir de 8 ans. À 21 h à l'espace culturel à Attignat.
- **Samedi 8 août:** Des Rêves dans le sable par la compagnie Sable d'avril. Tout public. À 18 h à la base de loisirs. Le Rêve d'Herbert par la compagnie des Quidams. Tout public. À la tombée de la nuit à la base de loisirs.

#### Programme en ligne sur theatresurunplateau.fr



Laurent Champoussin

# Des travaux d'extension au parc d'activités de Confrançon Trois hectares seront aménagés à partir de septembre.

ans le cadre de sa politique de requalification des parcs d'activités, la Communauté de communes réalise des travaux d'extension à Confrançon. Trois hectares seront aménagés le long de la route départementale. Une voie de desserte des parcelles sera créée ainsi qu'une plate-forme de retournement pour les poids lourds. Une gestion durable des eaux pluviales sera privilégiée avec la création d'une noue, un fossé en pente douce agrémenté de plantes adaptées au milieu humide. Les modes de déplacements doux seront favorisés. Un sentier piétonnier parallèle à la voie de desserte rejoindra l'arrêt de la ligne de transport en commun situé en bordure de la route départementale.

Une station d'épuration est également prévue pour les entreprises installées et celles attendues suite à l'extension. Ces aménagements en faveur de la protection de l'environnement ont valu des subventions bonifiées à la Communauté de communes. Le projet dont le coût s'élève à 681 000 euros HT est financé aux deux tiers par le Conseil départemental et l'État.

Suite aux aménagements, 19 000 m² seront disponibles à la commercialisation. Huit lots sont prévus mais la découpe sera réalisée suivant les besoins des acquéreurs. Le parc d'activités a vocation à accueillir des artisans et des services aux entreprises. Les travaux devraient être terminés en janvier 2016.



Des plantations agrémenteront la voie de desserte créée à l'intérieur du parc d'activités.

### Des locaux provisoires pour la mairie et le siège de la Communauté de communes

L'hôtel de ville est en travaux pour dix-huit mois. Les services sont installés dans des bureaux préfabriqués situés derrière l'église à Montrevel.

our un chantier qui doit durer jusqu'en juillet 2016. Le projet prévoit la réhabilitation de l'ensemble du bâtiment avec une attention particulière pour la mise en accessibilité des bureaux. Le désamiantage et les démolitions ont eu lieu en mai. La réalisation de l'extension est en cours et devrait se poursuivre jusqu'à la fin de l'année. 1136 mètres carrés seront construits à droite du bâtiment actuel et à l'arrière dans la cour intérieure. La façade privilégiera fibre ciment, bois et vitrages.

À l'intérieur, les fonctions mairie et Communauté de communes seront séparées mais un maximum d'espaces seront communs: salles de réunion, accueil, locaux d'entretien et sanitaires. Les travaux sont estimés à 3185 000 euros, financés par la Communauté de communes et la mairie au prorata des surfaces occupées. Le projet est subventionné par le Conseil départemental à hauteur de 200 000 euros et l'État pour 140 000 euros.

#### →En bref

#### Les services ont déménagé

Pendant la durée des travaux, tous les services de la mairie et du siège de la Communauté de communes occupent des locaux provisoires situés derrière l'église à Montrevel. Les coordonnées téléphoniques et les horaires d'ouverture restent inchangés: du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h pour la Communauté de communes, du lundi au mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h (sauf juillet août et les passeports à 18 h) et jeudi vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h pour la mairie. En dehors des horaires d'ouverture, aucun dépôt de

En dehors des horaires d'ouverture, aucun dépôt de courrier n'est possible dans les locaux provisoires. Les boîtes aux lettres ont été déplacées dans le hall de la salle des fêtes.



### Paddle, bateau à pédales géant et parachute ascensionnel attendent les amateurs de nouvelles expériences sur l'eau et dans les airs.

ux côtés des traditionnels canoës, kayaks et autres catamarans, de nouveaux engins flottants vont investir cette saison les eaux du lac. Comme le surf, le paddle se pratique avec une planche et, comme le canoë, il nécessite une pagaie. Mais il n'est vraiment ni l'une ni l'autre des disciplines, puisque le pratiquant se place debout sur la planche et se déplace en ramant. « Cette activité est accessible à tous. Elle met à contribution l'équilibre pendant les cinq premières minutes mais la planche est relativement stable. Le paddle est idéal pour

sion d'une bonne séance de bronzage! » explique Bruno Charnay, responsable de la Maison des sports à la base de loisirs. Autre activité inédite, le bateau à pédales géant. Ce n'est

une balade au fil de l'eau en toute liberté et donne l'occa-

Autre activité inédite, le bateau à pédales géant. Ce n'est pas cinq personnes qui embarquent à bord mais jusqu'à douze pour une balade sportive et conviviale. Il faut dire qu'il faut du monde pour faire avancer cet engin qui pèse 3,5 tonnes! Cet objet flottant non identifié est arrivé à la base de loisirs un peu par hasard. « *Nous avons reçu un* 

jour un coup de fil d'une association qui proposait des balades sur la Seille aux alentours de Louhans. Les membres souhaitaient nous donner un bateau à pédales géant unique en son genre qui était utilisé pour des camps itinérants. Nous nous sommes rendus sur place et avons convenu d'en faire une activité supplémentaire sur le lac » précise Alain Viviet, vice-président de la Communauté de communes délégué au tourisme.

Cette saison, les plaisirs aquatiques vont donc se décliner sur l'eau mais aussi dans les airs. Le parachute ascensionnel offrira à tous ses pratiquants une vue imprenable sur le lac. Attachée au bout d'une corde reliée à un bateau, la voile du parachute peut se hisser à plus de 50 mètres de haut. Pour Bruno

Charnay, « le parachute ascensionnel, c'est magique. En plus d'une petite poussée d'adrénaline, le vol vous offrira une vue panoramique unique sur le camping, le lac et ses îles ».

Toutes ces activités sont à découvrir tous les jours en s'adressant à la Maison des sports. ■

#### → En pratique

#### Paddle

À partir de 8 ans. 9 € l'heure et 4,50 € l'heure supplémentaire.

#### Parachute ascensionnel

Pour tous à partir de 36 kg: 50 € les 15 minutes pour 1 personne, 80 € pour 2 personnes. Réservation auprès de Bruno Charnay au 0607178888. Les vols sont proposés de 8 h à 9 h, de 12 h à 14 h et après 19 h sous réserve de conditions météorologiques clémentes et sans vent.

#### Pédalo géant

À partir de 12 ans, maximum 12 personnes.

#### Autres activités

Bateau électrique, catamaran, canoë-kayak, pédalo, wake-board, ski nautique, banane, bouée, babyski. Pour toutes les activités, renseignements sur place auprès de la Maison des sports tous les jours, de 9 h à 19 h, en juillet et août.



Les retraités ont été parmi les premiers à tester le bateau à pédales géant.

# La taxe de séjour en place à partir de 2016

Compétente en matière de développement touristique, la Communauté de communes s'est dotée en décembre 2012 d'une stratégie touristique qui définit sa politique en la matière pour les 15 ans à venir. Fin 2014, le territoire a été reconnu destination touristique par le Conseil départemental de l'Ain. La base de loisirs, le camping La Plaine tonique et tous les acteurs du tourisme du territoire bénéficieront ainsi d'actions communes accompagnées par le Département et de subventions bonifiées attribuées par le Conseil départemental.

En contrepartie de cette mise en lumière particulière et afin de financer les actions issues de la stratégie, la Communauté de communes met en place la taxe de séjour. Acquittée par les touristes adultes séjournant dans les hébergements du territoire (hôtels, chambres d'hôtes, campings, etc), cette taxe doit favoriser les actions de développement touristique. Son produit sera affecté à des projets destinés à améliorer l'attractivité du territoire. La mise en place d'un circuit d'interprétation autour de la ferme du Sougey et une signalisation touristique commune font partie des premières actions ciblées. Tous les hébergeurs recevront les outils dédiés à la taxe de séjour à l'automne pour une mise en place au 1er janvier 2016.

#### →En bref

#### Randonnées pédestres et VTT

Vingt-deux circuits pédestres de 6 à 21 km sont balisés sur le territoire au départ des 14 communes et de la base de loisirs. Une carte est vendue au prix de 2 euros à l'Office de tourisme et à l'accueil de la base de loisirs. La Communauté de communes a également créé des circuits VTT: 5 circuits de 6,5 à 43,5 km. Les fiches circuits sont également en vente à l'Office de tourisme et à l'accueil de la base de loisirs à 2 euros. ■

#### Les marchés nocturnes déménagent

En raison des travaux réalisés à l'hôtel de ville à Montrevel, les marchés nocturnes prévus les vendredis 17 juillet et 7 août sont déplacés place Général de Gaulle. Si le lieu change, l'organisation et le principe des marchés ne sont pas modifiés. Les produits artisanaux sont privilégiés. Seuls les exposants qui produisent ce qu'ils vendent sont autorisés à déballer. Les visiteurs pourront se restaurer sur place en achetant les produits directement sur les stands. Un troisième marché est programmé mardi 28 juillet à la base de loisirs, avec une guinguette au bord de l'eau.



# 50 ans de services aux habitants de la Communauté de communes célèbre ses 50 ans samedi 29 août 2015.

'histoire de l'intercommunalité sur le territoire commence officiellement le 8 novembre 1965. Ce jour-là, le Préfet de l'Ain signe l'arrêté constitutif du District rural de Montrevel, un des tout premiers de France. Quelques semaines avant, le 22 octobre 1965, Louis Jannel, maire de Montrevel avait invité les maires des 14 communes du canton pour leur expliquer ce que pourrait être un District rural. 11 des 14 communes sont convaincues et adhèrent. Attignat, Béréziat et Cras-sur-Reyssouze font de même en 1971. Louis Jannel en devient le premier président.

d'intercommunalité.

L'occasion de revenir sur un demi-siècle

#### UN DISTRICT RURAL POUR QUOI FAIRE?

L'arrêté de constitution du District énumère ses compétences parmi lesquelles le développement économique et social, notamment l'implantation d'activités industrielles ou commerciales, et de zones d'habitation. Dans l'esprit de Louis Jannel, la coopération intercommunale est une réponse aux besoins de modernisation et à la perte d'attractivité du territoire qui ne compte que 9 917 habitants en 1968, contre 17438 en 2015. Parmi les premières décisions, figure l'achat de parcelles pour l'aménagement d'un camping et d'une base de loisirs. L'idée est simple: créer un site d'accueil des touristes sur le chemin de la Méditerranée. Le District rural donne aussi la possibilité aux communes de contracter un emprunt de 5 millions d'anciens francs pour leurs travaux de voirie. Dès 1966, Élie Brevet, maire de Curtafond, témoigne de l'intérêt de la coopération intercommunale: « Sans le District, on n'aurait jamais refait aussi vite le chemin de Chérinal. Pourtant au départ, tout le monde n'était pas d'accord. Au conseil, j'ai mis la question aux voix... Beaucoup se rendent compte maintenant que cela ne peut nous apporter que des avantages. »

C'est ainsi que les communes se laissent convaincre

qu'elles ont tout à gagner à travailler ensemble. Petit à petit, la coopération s'organise pour doter le territoire des grands équipements et services qui sont ses atouts encore aujourd'hui. Chaque décision répond à un objectif précis. Pour revitaliser un territoire en perte de population, le District contracte les emprunts nécessaires à la réalisation des travaux et la construction des lignes téléphoniques. Un emprunt que les PTT remboursent sur cinq ans et qui permet de créer un véritable réseau. Pour offrir des logements aux jeunes ménages qui partent en ville faute de pouvoir se loger sur place, le District aménage des lotissements. Neuf communes en ont bénéficié.

#### ENVIRONNEMENT, JEUNESSE, TOURISME, LES RÉALISATIONS SE MULTIPLIENT

Au fil des décennies et sous l'impulsion de Louis Jannel, président jusqu'en 2001, les réalisations s'enchaînent et les services se créent: la collecte

#### →50 ans d'intercommunalité

8 novembre 1965: fondation du District rural de Montrevel avec 11 des

14 communes du canton. **5 juillet 1969:** ouverture de la base de loisirs.

1975: construction de la maison des sports à la base de loisirs.

**1976:** achat du premier camion pour la collecte des ordures ménagères.

**1977:** premier séjour de ski organisé par le service animation jeunesse et premier séjour pour les retraités sur la Côte d'Azur.

1980 : la capacité du camping est portée à 550 emplacements.

**1985 :** en 20 ans, 15 lotissements à usage d'habitation ont été aménagés dans 9 communes, créant 200 logements.

**1988 :** création de l'École de musique et construction de la Médiathèque. La surface des locaux sera doublée en 1995.

**1990 :** fondation de l'association « Coopération et solidarité internationales ».

**1995:** ouverture du Relais assistants maternels.

**1997:** inauguration du réseau de sentiers pédestres dans les 14 communes du territoire.

**1998 :** inauguration du centre aquatique. Implantation des 22 premiers points propreté pour la collecte sélective des déchets.

**1999:** inauguration de la déchetterie à Étrez.

**2001 :** premier marché des saveurs nocturnes à Montrevel. Inauguration du sentier d'interprétation de Fenille à Saint-Martin-le-Châtel. Élaboration de l'Agenda 21.

**1**<sup>er</sup> **janvier 2002:** le District rural devient la Communauté de communes de Montrevel.

**2006 :** ouverture à Confrançon du premier multi-accueil intercommunal (crèche et halte-garderie). Mise en place du Service public d'assainissement non collectif. Inauguration du Point information jeunesse (PIJ) le 18 novembre.

2007: mise en service de la halle d'animation à la Plaine tonique.

**2008 :** ouverture du pôle enfance jeunesse à Montrevel (crèche, haltegarderie, relais assistants maternels).

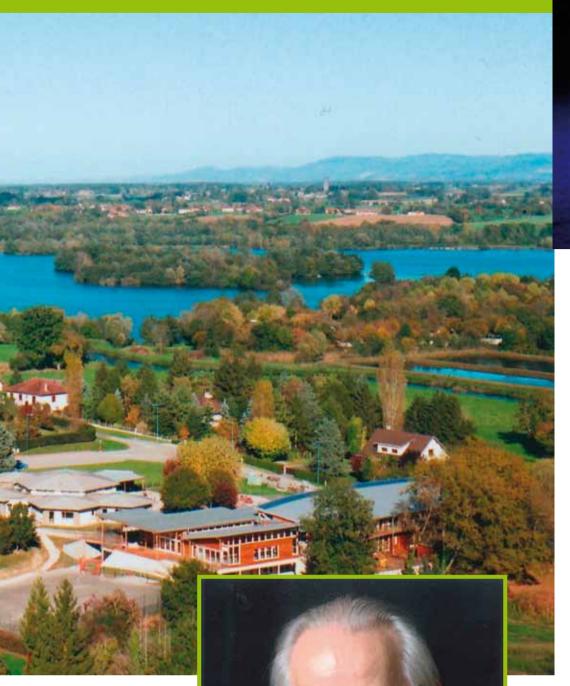
**2009:** approbation du projet de territoire 2030.

**2012 :** le projet de voie verte est lancé.

2013: aménagement du tour des lacs pour tous les habitants.

**2014:** restructuration et agrandissement de la déchetterie.

**2015:** mise en chantier de la restructuration du siège de la Communauté de communes et de l'élevage de volailles de Bresse au Sougey. ■





« Spectacle Fier(s) à cheval » une nouvelle invitation au rêve grâce à la compagnie des Quidams et leurs chevaux de lumière.

#### LE PROGRAMME DU SAMEDI 29 ET DU DIMANCHE 30 AOÛT

#### • Samedi 29 août, à partir de 15 h, sur la plage et autour du restaurant

Jeux intervillages. 14 équipes représentant les 14 communes du territoire se confrontent au cours de jeux plus ou moins délirants: course à skis géants, combat de sumos, balanz bike, tir à la corde, parcours du combattant, jeux nautiques, baby-foot humain.

Venez encourager les participants! Ateliers contes pour les enfants de moins de 12 ans.

Jeux en bois.

Exposition sur l'intercommunalité hier et aujourd'hui, ses projets, ses 14 communes. Quizz en relation avec les panneaux.

#### • Samedi 29 août, à partir de 19 h

Repas sous chapiteau près des terrains de pétanque. Au menu: fricassée de volailles, gratin dauphinois, gâteau d'anniversaire, entremets chocolat vanille. Steak frites pour les moins de 12 ans et jus de fruit. 10 euros pour les adultes, gratuit pour les enfants. Réservations obligatoires à l'aide du coupon-réponse ci-dessous.

#### • Samedi 29 août, à 21 h

« Fier(s) à cheval », spectacle de la compagnie des Quidams. Féerie et rêve grâce à ces chevaux sculptés dans des matières gonflables de grandes dimensions (plus de 3,50 m de hauteur) et mis en mouvements par d'audacieux marionnettistes en costumes de légendes.

#### • Dimanche 30 août

Accès gratuit aux activités de la Plaine tonique pour les habitants de la Communauté de communes sur présentation de la carte d'accès à la base de loisirs. Carte disponible dans les mairies du domicile.

des ordures ménagères, les animations pour les jeunes et les retraités, les parcs d'activités, l'École de musique, la Médiathèque, le Relais assistants maternels, le centre aquatique, la déchetterie. Juste avant la fin de son dernier mandat, il initie la démarche d'Agenda 21. Dès 2001, les élus ont pris conscience de

la nécessité d'avoir une approche transversale de développement durable dans les politiques publiques.

Bernard Fonteneau lui succède en 2001, puis Jean-Pierre Roche en 2008, tous deux s'attachant à faire vivre l'esprit communautaire initié par Louis Jannel. Le District rural se transforme en Communauté de communes le 1er janvier 2002. L'Agenda 21 est validé en 2003. Il permet à l'intercommunalité de recevoir le trophée national du développement durable. Il est suivi de la formalisation d'un projet de territoire approuvé par le conseil communautaire en 2010. Une démarche participative innovante qui vise à anticiper les évolutions du territoire pour les vingt ans à venir. Une action comme tant d'autres qui porte encore la marque de Louis Jannel qui, aux dires de ceux qui l'ont côtoyé, n'avançait jamais de façon aveugle.



On lui doit la fondation du District rural en 1965, la structure qui a précédé la Communauté de communes. Louis Jannel croyait en l'esprit communautaire pour faire avancer le territoire.

ouis Jannel est né en 1923 à Priay. Il arrive enfant à Montrevel alors que son père s'installe comme médecin

dans la commune. Il choisit d'embrasser la même carrière et poursuit des études de médecine à Lyon. Il s'établit à son tour à Montrevel dans le cabinet créé par son père. Engagé dans l'action publique, il devient conseiller général et maire en 1964, deux mandats qu'il conservera jusqu'en 1995. Dès 1965, il se lance aussi dans la coopération intercommunale et crée un des tout premiers districts ruraux de France. Convaincu que les communes ont tout à gagner en exerçant des compétences en commun, il mettra toute son énergie au service de ce territoire qui se développera en cultivant le sens du collectif dont son fondateur se réclamait. « Dans mon action, j'ai toujours été

guidé par les valeurs humanistes que sont la solidarité, le respect des autres, la loyauté, le progrès, la fraternité. (...) Ma démarche était pragmatique, opportuniste et parfois affective », dira-t-il en 2001 lorsque le Préfet le fait chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Sous son impulsion, le territoire va se doter d'équipements et de services enviés par de nombreuses autres collectivités. En 2001, il quitte la vie politique mais ne se retire pas tout à fait. Il coécrit « Les révoltés de Montéfanty », qui raconte le combat des Bressans contre l'installation d'un site de stockage de déchets nucléaires. Il fonde l'association des Amis du Sougey qui œuvre à la préservation de la ferme. Il décède en février 2012. À l'occasion du cinquantenaire de l'intercommunalité, sa mémoire sera honorée en donnant

son nom au centre culturel.

Coupon-réponse
Repas 50 ans de la Communauté de communes
Samedi 29 août à partir de 19 h

Sameut 29 aout a partir de 19 ii	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Mail :	
Nombre d'adultes : x 10 euros =	
Nombre d'enfants de moins de 12 ans : Gratuit	
Chèque à établir à l'ordre de la SAFM Les Rives	

Coupon-réponse et règlement à déposer dans les mairies ou au restaurant de la base de loisirs, La Brasserie du lac, avant le 7 août 2015. Aucune réservation n'est acceptée sans règlement.



Louis Jannel, fondateur du District rural de Montrevel.

Des nouvelles expériences grâce aux temp d'activités périscolaires



La réforme des rythmes scolaires a créé les temps d'activités périscolaires (TAP). La Communauté de communes les coordonne à l'échelle du territoire. Bilan après une année de fonctionnement pour les 14 communes.

#### LES TAP, C'EST QUOI?

En septembre 2014, toutes les écoles du territoire ont adopté la semaine de quatre jours et demi. Les heures de classe sont désormais réparties sur neuf demi-journées avec le mercredi matin. La réforme des rythmes scolaires a introduit la possibilité pour les communes de proposer des activités en dehors des heures scolaires. Ces temps d'activités périscolaires sont organisés sur le temps méridien à Confrançon, Curtafond et Saint-Didier-d'Aussiat ou après la classe comme dans toutes les autres communes.

#### **QUEL BILAN APRÈS UN AN DE FONCTIONNEMENT?**

Un bilan largement positif. La participation est très satisfaisante puisque 90 % des enfants scolarisés sont inscrits. La variété des activités est très appréciée. Pour s'en convaincre, on peut citer le montage vidéo, la danse africaine, les échecs, la musique assistée par ordinateur, la création en tissu, le théâtre, le bricolage. Une des difficultés concerne la gestion des intervenants, notamment en cas d'absence. Au total, 134 personnes ont animé des TAP, dont 54 font partie du personnel communautaire.

#### **QUELLES PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE**

L'organisation générale reste la même. Les activités qui ont bien fonctionné seront reconduites. L'initiation reste le principe avec des cycles courts d'environ sept semaines de vacances à vacances. La gratuité pour les parents est également conservée. Le personnel communautaire qui encadre les TAP bénéficiera fin août d'une formation d'accompagnement à la construction des activités. Il s'agit de donner des clés méthodologiques à la prise en charge d'un groupe, d'échanger des pratiques. ■

# L'École de musique dans le rythme des TAP



« Donner le goût », c'est toute l'ambition de Nour Guiguet qui anime les temps d'activités périscolaires sur le chant choral. Ici à Confrançon.

Cette année scolaire, l'École de musique proposait du chant choral dans le cadre des temps d'activités périscolaires. Des interventions différentes de ce qu'elle propose le reste de l'année.

orsque la réforme des rythmes scolaires a été mise en place, rien de plus naturel pour l'École de musique que de proposer des interventions dans le cadre des TAP. Derrière l'évidence, il a fallu s'adapter. « Les professeurs sont formés pour enseigner la musique. La plupart du temps, les cours sont individuels. Dans le cadre des TAP, on leur demande de prendre en charge des groupes jusqu'à 18 enfants pour de l'initiation. Ce n'est pas le même métier », explique Florence Bazzana, directrice de l'École de musique.

#### INTERVENANT EN TAP, UNE NOUVELLE COMPÉTENCE

La Communauté de communes a donc recruté Nour Guiguet. Intervenante en milieu scolaire, elle est formée à l'encadrement des groupes. Au sein de l'École, elle est là pour aider ses collègues qui animent des TAP et coordonnent les activités. « Nous travaillons ensemble sur la construction des séances. Pour intéresser les enfants, il faut sans cesse s'adapter, élaborer des stratégies pour les amener là où on veut qu'ils aillent sans qu'ils s'en aperçoivent. Je coordonne aussi une partie des intervenants musique. On travaille sur les mêmes chants, les mêmes projets », explique Nour Guiguet.

Car pour l'École, les TAP sont aussi un formidable moyen de toucher un public qui ne la connaît pas. Les enfants ont tous été invités à venir chanter au concert de Noël. Seule une poignée s'est déplacée, mais c'est un début. L'an prochain, Florence Bazzana et Nour Guiguet espèrent que les enfants des TAP pourront présenter une ou deux chansons lors de manifestations de l'École de musique. À suivre.

## Bibliothèques : le projet de mise en réseau se prolonge sur le web

Plusieurs services seront disponibles en ligne pour tous les lecteurs.

epuis mars 2014, la médiathèque intercommunale et les bibliothèques du territoire sont toutes informatisées et équipées du même logiciel. Le catalogue dont dispose chaque point de lecture est désormais commun. La gestion des prêts se fait sur informatique. Après des débuts tâtonnants, chacun s'est adapté à ce nouveau fonctionnement.

Le travail porte aujourd'hui sur la création d'un portail documentaire. À partir de ce site, les lecteurs pourront retrouver le catalogue en ligne mais aussi d'autres services. Ils pourront visualiser leurs prêts, rechercher et réserver des documents, prolonger un prêt. Le site sera également riche de toute l'actualité des bibliothèques: les nouveautés des fonds, les animations, les coups de cœurs et les suggestions des bibliothécaires. Le site devrait être mis en ligne pour la fin de l'année. ■

Pour emprunter dans les bibliothèques du territoire, la même procédure : un « bip » et le tour est joué.



# La taxe ordures ménagères appliquée pour la première fois cette année



Pour moins payer, une seule réponse : trier encore et encore. La déchetterie à Étrez offre la possibilité de recycler de nombreux déchets qui sont ensuite redirigés vers la bonne filière de traitement.

Le coût du service de collecte et de traitement des ordures ménagères augmente en 2015 de près de 20 %. Une hausse qui a conduit unanimement les élus des communes réunis en conseil communautaire à actionner la taxe ordures ménagères. Explications en trois points avec Gérard Perrin, vice-président délégué à l'environnement.



#### Plaine tonique magazine: pourquoi instaurer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en 2015?

**Gérard Perrin:** « Augmenter la fiscalité locale n'est jamais une décision facile à prendre. Pour autant la situation était devenue inextricable. Le traitement de nos ordures ménagères a fortement augmenté les tarifs facturés à ses adhé-Gérard Perrin, vice-président rents. La contribution annuelle à l'hadélégué à l'environnement. bitant a augmenté de 60 % en deux

années. La part variable liée aux tonnages enfouis est en hausse également. L'instauration de la taxe est rendue nécessaire pour assurer le maintien de la qualité du service de collecte et de traitement et faire face à tous ces coûts induits. »

#### Plaine tonique magazine: comment endiguer cette hausse?

**G P:** « La mise en service de l'usine de traitement des déchets par méthanisation sur le site de la Tienne ne nous permet pas d'espérer une baisse des coûts. Les habitants de la Communauté de

communes ont pris l'habitude de mieux trier leurs déchets. Ces résultats encourageants doivent inciter chacun d'entre nous à faire encore mieux tant l'enjeu écologique du recyclage des déchets est primordial, pour nous, mais aussi pour les générations futures. L'enjeu économique est aussi important. Deux chiffres pour mieux comprendre: la collecte et le traitement d'une tonne d'ordures ménagères coûtent en moyenne, sur les exercices 2009 à 2013, 231 euros contre seulement 28 euros pour une tonne issue du tri sélectif. Il faut donc trier encore et encore. Tout ce qui pourra réduire nos volumes de déchets ménagers sera bon pour notre porte-monnaie. »

#### Plaine tonique magazine: quelles sont encore les erreurs de tri trop souvent commises?

GP: « On retrouve encore 6,5 % de verre dans nos ordures ménagères. C'est beaucoup et à terme cela nuira au bon fonctionnement du traitement. D'où l'intérêt de bien le recycler. Les matières plastiques constituent également un gisement important de déchets à trier. Pots de yaourt, barquettes en polystyrène, films entourant les journaux et magazines, flacons plastiques doivent être déposés dans les bennes jaunes. En cas de doute, la réglette offerte avec ce magazine répondra à bon nombre de questions. »

# Qui va payer

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères apparaît sur l'avis de taxes foncières. Celle-ci est payée par tous les propriétaires qui peuvent se la faire rembourser par leurs éventuels propriétaires. La taxe ordures ménagères est calculée suivant la valeur locative des logements. En tenant compte de la valeur locative moyenne constatée sur le territoire de la Communauté

de communes, la taxe ordures ménagères s'élèvera à environ 113 euros par foyer.



Avec ce numéro, vous trouverez cette réglette qui facilitera votre tri.



## Des contenants pour récupérer les piles et la vaisselle cassée

C'est une idée lancée par la commune de Marsonnas que la Communauté de communes va suivre pour tous les points d'apport volontaire. D'ici la fin de l'année, des contenants seront installés pour récupérer piles et vaisselle cassée. Plus besoin d'aller à la déchetterie pour ces déchets-là qui pourront ainsi être valorisés dans la bonne filière.

Fabriqués par Jean-Luc Mazier, agent technique, à partir de matériaux de récupération, les contenants pour piles sont installés à Marsonnas.

# Le verre, déchet indésirable dans les ordures ménagères

i la Communauté de communes collecte les déchets ménagers, elle ne les traite pas. Ils sont confiés à Organom, le syndicat de traitement des déchets d'une moitié ouest du département de l'Ain. En 2015, Organom met en service une nouvelle usine de valorisation. Afin de favoriser son bon fonctionnement, certains déchets sont particulièrement indésirables dans nos poubelles. C'est le cas du verre qui représente encore 6,5 % de nos ordures ménagères selon une étude menée fin 2014 par le syndicat. Il peut user prématurément les machines et altère la qualité du compost produit par l'usine. D'autres déchets doivent obligatoirement aller en déchetterie : les produits toxiques, les produits ménagers (lessive, détergents, assouplissants, etc.), les piles, les produits de bricolage (huile de vidange, lave-glaces, etc.), les médicaments.



Les collectivités adhérentes à Organom ont atteint l'objectif fixé de réduire de 7 % les ordures ménagères (- 7,7 % pour la Communauté de communes de Montrevel).

#### →En bref

#### Ambroisie: le moment d'agir

L'ambroisie est une plante allergisante qui nuit à la santé de 5 % de la population de Rhône-Alpes. Elle se plaît sur les bords de route, les terrains en friche, les chantiers, les parcelles agricoles. Pour mettre fin à ses effets nocifs, une seule solution: l'arracher. Elle se développe au printemps pour donner des fleurs jaunes en août. Pour être efficace, l'éradication doit avoir lieu avant la pollinisation et impérativement avant le 15 août. Les propriétaires des terrains touchés ont l'obligation de procéder aux destructions. Quatorze référents ambroisie ont été nommés dans les communes pour informer la population.





Coopération et solidarité internationales (CSI) fête cette année ses 25 ans. En un quart de siècle, l'association a très vite dépassé sa première vocation humanitaire pour mener des projets de coopération décentralisée en Roumanie puis au Sénégal.

oopération et solidarité internationales naît en 1990 dans une période où l'actualité internationale est riche. Quelques semaines auparavant, le mur de Berlin est tombé. En décembre 1989, le dictateur roumain Nicolae Ceausescu est exécuté après une révolution qui conduit à la chute du régime communiste. À la suite de ces événements en Roumanie, une collecte nationale est lancée pour venir en aide à la population locale.

#### DE L'AIDE HUMANITAIRE À L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

À Montrevel, la réponse est massive et immédiate. Le 26 décembre 1989, un camion et une voiture chargés de vivres (vêtements et médicaments) partent pour Constantin Daicoviciu. Le 12 janvier 1990, plusieurs centaines de personnes assistent à la salle des fêtes de Montrevel à la restitution de ce voyage si particulier. L'idée de créer une association est lancée. Coopération et solidarité internationales est née. Bernard Fonteneau en est le premier président, par ailleurs vice-président du District chargé des affaires internationales. Les élus réfléchissaient parallèlement aux moyens d'insuffler l'esprit de solidarité qui animait les communes au-delà des frontières du territoire. À CSI qui vient d'être créée, le District décide de déléguer la mise en œuvre de sa politique de coopération décentralisée. Dès 1990, les élus lui accordent des financements, 134000 francs, soit une part de l'impôt de l'intercommunalité.

Les premières actions s'orientent vers la Roumanie qui a besoin d'une aide d'urgence. Très vite, elles prennent la forme de coopération décentralisée et se développent également avec le Sénégal. « Avec nos partenaires, nous travaillons toujours avec les élus qui nous soumettent des propositions », précise Jocelyne Wlassevitch, membre de CSI.

#### **ÉCHANGER POUR MIEUX COOPÉRER**

« Les échanges constituent l'essentiel de notre mode de fonctionnement, ajoute Jacqueline Chevailler, coprésidente de l'association. Pour monter des projets, nous nous rendons sur place, nos partenaires viennent. il s'agit de mieux se connaître et de favoriser l'interculturalité. » En 25 ans, l'association a parcouru du chemin et mené à bien de nombreux projets. En Roumanie, CSI a créé des échanges entre agriculteurs, financé les écoles, équipé des professionnels de santé. Avec une réalisation phare, la construction d'une salle multifonctionnelle pour la communauté rom.

Au Sénégal, avec l'aide du Syndicat des eaux de moyenne Reyssouze, l'association a subventionné des surcreusements de puits. Elle a favorisé la réalisation de jardins familiaux, la construction de locaux pour les écoles et concrétisé un projet de sensibilisation à la lutte contre le sida.

Alors que ses projets sont orientés vers la Roumanie et le Sénégal, l'association reste très active sur le territoire communautaire. Elle organise au printemps tous les deux ans la journée des savoir-faire du monde. Elle anime des ateliers pour les en-

fants dans le cadre des temps d'activités périscolaires ou pendant les vacances scolaires, et initie aux cuisines du monde. Des actions qui ont pu voir le jour grâce à des moyens financiers qui sont alloués chaque année par la Communauté de communes. « On peut mener tous ces projets d'envergure grâce à la Communauté de communes qui nous finance à hauteur de 2,30 euros par habitant. Sans cette volonté politique, on ne pourrait pas faire autan ».

Cet été s'annonce à nouveau chargé pour CSI. 15 jeunes Roumains sont accueillis dans le cadre d'un échange du 14 au 24 juillet. Douze membres de l'association participent au raid Delta 60, une épreuve qui a pour but de collecter des fonds pour la Roumanie (1 euro par kilomètre parcouru). CSI tiendra également un stand au domaine des Planons à Saint-Cyrsur-Menthon à l'occasion du festival des Temps chauds le 18 juillet.

#### > Au programme du 25° anniversaire

• Vendredi 28 août à la salle des fêtes

à Montrevel à 20 h 30

Conférence (programmation en cours) et exposition.

• Dimanche 29 août, matin

Tables rondes thématiques avec la participation des partenaires roumains et sénégalais.

#### PLAINE TONIQUE

Magazine

Le journal de la Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse. Mairie - BP 69 - 01340 Montrevel-en-Bresse.

Tél. 04 74 25 68 98. accueil@cc-montrevelenbresse.fr

Directeur de la publication : Jean-Pierre Roche - Rédaction et photos : Rédaction et photos Séverine Fèvre sauf vue aérienne pages 1, 4 et 5, festival de théâtre page 2, activités parachute et pédalo page 3, Louis Jannel (DR) et Quidams pages 4 et 5, association page 8 (CSI).

**Fabrication :** Chorégraphic **Impression :** Multitude.

Ce journal est imprimé sur un papier recyclé. Dépôt légal : ISSN 2261-4869 →En pratique

# Coopération et solidarité internationales

Tél. 0474254772.

csi@cc-montrevelenbresse.fr

Permanences le lundi et mercredi de 13 h à 17 h dans les locaux de l'association situés dans les bungalows derrière l'église à Montrevel.

La journée des savoir-faire du monde, un rendez-vous incontournable de découverte des cultures.

